

TRIER ET RECYCLER SES DÉCHETS

LE MÉMO DES BONS RÉFLEXES



nantes
MÉTROPOLÉ
HABITAT

Le tri sélectif fait désormais partie de notre quotidien et doit devenir un réflexe pour tous. De petits gestes participent à la préservation de notre environnement.

Le tri sélectif

Trier ses déchets, c'est tout simplement les répartir selon leur origine et leurs composants dans les différents conteneurs mis à votre disposition. Cela permet de les recycler et de les revaloriser.

Certains déchets peuvent être transformés en de nouveaux produits et retrouver une seconde vie !
Quelques exemples :

DÉCHETS	RECYCLABLE
Verres	→ Réalisation de bouteilles, bocaux, flacons...
Papiers, cartons	→ Fabrication de nouveaux papiers, cartons...
Vêtements	→ Fibres textiles
Déchets 3E (électriques)	→ Objets, équipements électriques, électroniques...

À savoir :

Tout producteur de déchets est responsable de leur élimination. Il est interdit de déposer des déchets, matériaux, objets encombrants ou toxiques en dehors des installations dédiées comme les déchetteries, éco-points ou locaux d'apports volontaires d'encombrants, sous risque d'amende.

Les encombrants

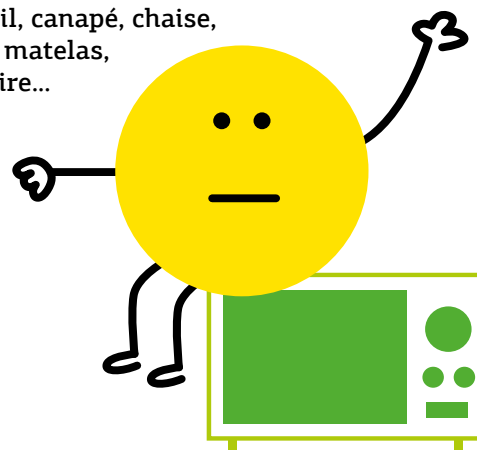
Une vieille machine à laver, un grand carton qui contient la nouvelle ou encore un sommier de lit... il arrive souvent que ces déchets volumineux nous encombrent sans qu'on sache comment s'en débarrasser.

Quelques solutions ci-après.



Déchet encombrant : de quoi parle-t-on ?

- **Les équipements électriques ou électroniques** : réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, gazinière, four, micro-ondes, plaques électriques, hotte, téléviseur, imprimante, ordinateurs, aspirateur, fer électrique, grille-pain, télécommande...
- **Le mobilier** : lit, fauteuil, canapé, chaise, table, bureau, sommier, matelas, étagères, placard, armoire...
- **Les objets d'utilités diverses** : poussette, vélo, moquette, bibelots, livres, lino...



Comment s'en débarrasser ?

→ **Solution 1 :**

Les déposer à la déchetterie ou à l'écopoint le plus proche de chez vous :

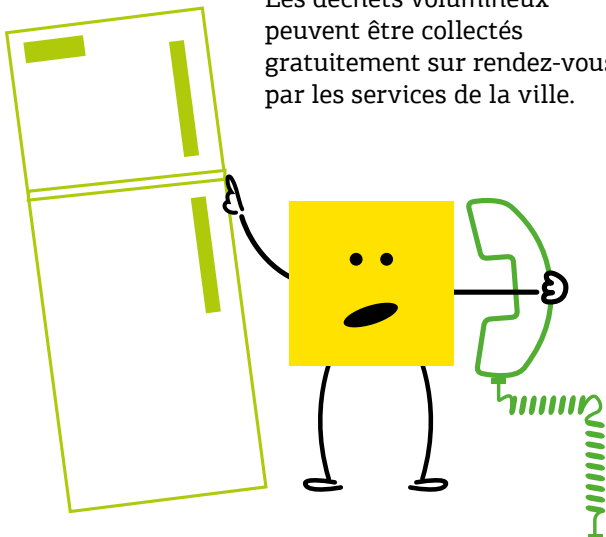


- 1 Écopoint des Dervallières :**
rue Jean-Marc Nattier – 02 40 43 36 69
- 2 Écopoint de Viarme :**
rue du Bourget – 02 51 82 31 47
- 3 Écopoint de Chantenay :**
42 Bd du Maréchal Alphonse Juin
02 40 46 61 05
- 4 Écopoint de la Beaujoire :**
29 rue de la Gare de Saint-Joseph
02 40 49 62 67
- 5 Déchetterie de Nantes :**
rue Vulcain – 02 40 49 43 20
- 6 Déchetterie de la Chapelle-sur-Erdre :**
15b rue Ampère – 02 40 37 72 21
- 7 Déchetterie de Saint-Sébastien-sur-Loire :** rue des Pyramides
02 40 03 08 33

→ **Solution 2 :**

Prendre rendez-vous auprès d'AlloNantes pour demander un passage.

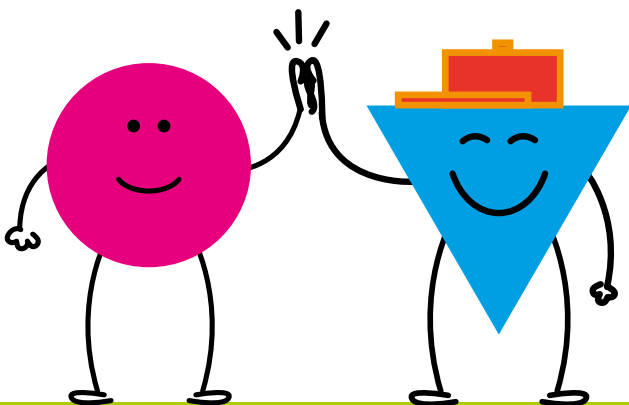
Les déchets volumineux peuvent être collectés gratuitement sur rendez-vous par les services de la ville.



ALLO NANTES 02 40 41 9000

→ **Solution 3 :**

En cas de changement d'appareil électrique, faire récupérer le matériel par le vendeur.



→ Solution spéciale locataires

Nantes Métropole Habitat :

Des locaux de pré-tri des encombrants sont mis à disposition par Nantes Métropole Habitat lors des permanences aux lieux suivants :

Malakoff

- 2 rue d'Irlande – mercredi et samedi : 10h-12h
- 3 rue du Luxembourg – mercredi et samedi : 10h-12h

Nantes Sud

- 2 rue de Biarritz – lundi : 10h-12h, vendredi : 14h-16h

Dervallières

- 14 rue Claude Lorrain - mercredi : 10h-12h, vendredi : 14h-16h
- 10 rue Nicolas Poussin – mercredi : 14h-16h, vendredi : 10h-12h

Bellevue

- 15 rue Lucien Aubert – mercredi : 10h-12h, vendredi : 14h-16h

Breil

- Rue Charles Dullin – lundi : 10h-12h, jeudi : 14h-16h

Nantes Nord

- 3 rue de Québec – lundi : 10h-12h, vendredi : 14h-16h
- 4 et 8 rue Samuel de Champlain - lundi : 10h-12h, vendredi : 14h-16h
- 1 rue André Chénier – mercredi et samedi : 10h-12h

**nantes
MÉTROPOLE
HABITAT**

NANTES MÉTROPOLE HABITAT
26 place Rosa Parks - BP 83618
44036 Nantes cedex 1

Centre de Relations Locataires
Un numéro unique

 **02 40 67 07 37**



www.nmh.fr

> espace locataires > entretien